|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1011** | | Le 23 décembre 2021 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**  **– Proposition d'approbation de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |

À sa réunion tenue le 16 décembre 2021, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté le texte de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-8 (voir le § A2.6.2.3) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 23 février 2022, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe**: Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents**:Documents 5/41 et 5/51

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:   
<https://www.itu.int/md/R19-SG05-C/en>

Annexe  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation  
adoptés par la Commission d'études 5 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.1777-2 Doc. 5/41

Caractéristiques des systèmes de radiodiffusion télévisuelle en extérieur, de reportage d'actualité électronique et de production électronique sur le   
terrain du service fixe à utiliser pour les études de partage

Cette révision comprend de nouvelles caractéristiques de systèmes dans les bandes de fréquences 5,850-8,500 GHz, 10,250‑13,250 GHz et 41,0-42,0 GHz pour la transmission de signaux de TVUHD pour les services auxiliaires de radiodiffusion (BAS).

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.2012-4 Doc. 5/51

Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre   
des télécommunications mobiles internationales   
évoluées (IMT évoluées)

Cette modification de la Recommandation UIT-R M.2012 vise à tenir à jour les techniques spécifiées pour la composante de Terre des IMT évoluées. Les principales modifications visent à ajouter des fonctionnalités améliorées pour l'ensemble SRIT (ensemble de technologies d'interface radioélectrique) LTE évoluées et à remanier, en conséquence, les parties du texte donnant une vue d'ensemble ainsi que les principales spécifications nécessaires à l'échelle mondiale. De plus, les références relatives à la transposition ont été actualisées dans l'Annexe 1. La technologie RIT (technologie d'interface radioélectrique) WirelessMAN-Advanced ne fait l'objet d'aucune mise à jour et l'Annexe 2 reste inchangée par rapport à la version précédente.

Les modifications suivantes ont été apportées:

La modification concernant l'Annexe 1 (partie consacrée à la technologie *LTE-Advanced*) se présente comme suit:

Cette mise à jour vise principalement à aligner la Recommandation UIT-R M.2012 sur la version 15 et la version 16 de juin 2020 des spécifications établies par le partenariat 3GPP à l'égard du système *LTE-Advanced*.

Les principales nouveautés de cette mise à jour sont les suivantes:

– Amélioration de la fiabilité et du temps de latence.

– Amélioration de la capacité de la liaison descendante, et prise en charge de la modulation MAQ-1024 en liaison montante.

– Améliorations concernant les entrées multiples, sorties multiples (MIMO) pleine dimension.

– Améliorations apportées à l'Internet des objets en bande étroite (NB-IoT) et aux technologies LTE-M.

– Meilleure prise en charge des communications de véhicule à véhicule (V2V).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_